

# Côte d'Ivoire

## Dispositions juridiques

Rédigé par : Kalbfuss Matthieu EDA KAMAT

### **Ambassade de Suisse en Côte d'Ivoire**

Abidjan, le 16 mars 2022

#### **REMARQUES GÉNÉRALES**

Avec une croissance de 7 à 8% depuis près d'une décennie, la Côte d'Ivoire peut se targuer d'être un pôle pour les investissements étrangers et le commerce international en l'Afrique de l'Ouest et d'être définie comme une 'lionne économique' dans la Stratégie pour l'Afrique Subsaharienne 2021-2024 du DFAE, récemment adoptée. Malgré la pandémie de Covid-19, la Côte d'Ivoire a tout de même connu une croissance positive de 2% en 2020, démontrant la résilience de son économie par rapport à bon nombre de pays, aussi bien sur le continent africain qu'europpéen, qui n'ont pas su se montrer aussi performants face au ralentissement de l'économie mondiale.

Pour continuer à assurer le développement du pays, le Gouvernement ivoirien investit dans d'importants projets d'envergure nationale et s'efforce d'améliorer les conditions d'investissements dans le pays. Le pays, qui dispose par ailleurs de nombreuses connexions aériennes, offre ainsi des opportunités d'investissement dans une variété de secteurs économiques et fonctionne comme un hub régional pour beaucoup de grandes entreprises déjà présentes.

En facilitant l'accès à certains sites ivoiriens clés, ce document a pour but de donner une vue d'ensemble des dispositions légales et des réglementations liées au commerce pour les entreprises intéressées à opérer en Côte d'Ivoire.

Les entreprises suisses qui désirent exporter en Côte d'Ivoire ou s'y installer sont également invitées à contacter l'Ambassade.

## LIENS UTILES

- Les liens qui mènent aux sites internet sont [en bleu](#).

### [PWIC](#)

**Le Portail Web d'Information Commerciale (PWIC)** en Côte d'Ivoire est une plateforme de facilitation du commerce mise en œuvre par le Ministère en charge du Commerce. On y trouve notamment des réglementations et procédures relatives au commerce international ainsi que des informations sur les principales institutions présentes en Côte d'Ivoire.

### [CEPICI](#)

En tant que guichet unique de l'investissement, **le Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI)** est chargé de :

- Centraliser et de faciliter l'accomplissement des formalités administratives relatives à la création d'entreprises, leur modification, leur dissolution etc. ;
- Centraliser et de faciliter l'accomplissement des formalités relatives à l'octroi des avantages offerts par le Code des Investissements ;
- Rechercher constamment et mettre en œuvre les voies et moyens susceptibles d'alléger et de simplifier les contacts des investisseurs avec les différentes administrations et services intéressés.

Il s'agit de l'institution la plus importante pour toute nouvelle entreprise arrivant en Côte d'Ivoire.

### [GUCE](#)

**Le Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE)** regroupera progressivement toutes les informations relatives au commerce extérieur en un portail transactionnel unique, pour permettre à tout individu désirant faire du commerce vers ou depuis la Côte d'Ivoire d'obtenir une marche à suivre claire, ainsi qu'un soutien adéquat, afin de mener à bien ses opérations commerciales en ligne.

### [CCI-CI](#)

**La Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI)** est un organisme chargé de représenter les intérêts des entreprises commerciales, industrielles et de service, d'assurer la formation des entrepreneurs et d'apporter un appui aux entreprises. Dans le cadre du Commerce Extérieur de la Côte d'Ivoire, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire est notamment habilitée à délivrer et authentifier certains documents.

### Swisscham

**La Chambre de Commerce Suisse (Swisscham)** est à nouveau active depuis 2021. Pour profiter d'économie d'échelle, la Swisscham reste associée à la Chambre de Commerce Européenne, tout en offrant à ses membres un réseau propre.

### [Eurocham](#)

**La Chambre de Commerce Européenne (Eurocham)** s'est donnée pour mission de représenter la communauté d'affaires européenne en République de Côte d'Ivoire vis-à-vis des autorités publiques, des organisations corporatistes et des Instances européennes.

### PAA & PASP

**Le Port Autonome d'Abidjan (PAA)** et **le Port Autonome de San-Pédro (PASP)** sont les deux principaux ports de commerce par lesquels transitent de nombreuses marchandises.

## [CODINORM](#)

**Côte d'Ivoire Normalisation** (CONIDORM) est une association chargée notamment d'assurer la gestion technique de tout système de vérification de la conformité aux normes rendues d'application obligatoire pour les produits importés, exportés et / ou fabriqués localement et mis en commerce.

## [OIC](#)

**L'Office Ivoirien des Chargeurs** (OIC) est un conseil de chargeurs qui représente et défend les intérêts des importateurs, des exportateurs et des usagers des services de transports dans l'acheminement de leurs marchandises.

## [Direction générale des impôts](#)

**La Direction Générale des Impôts** est chargée entre autres: d'élaborer, d'appliquer la législation et la réglementation fiscale et parafiscale; de mener les opérations d'assiette, de liquidation et de contrôle de l'impôt pour le compte de l'Etat et des collectivités locales; d'effectuer le recouvrement des recettes fiscales et parafiscales; de gérer le contentieux de l'impôt; de mener les opérations d'enregistrement et de timbre.

## [Douanes ivoiriennes](#)

Les douanes ivoiriennes ont mis sur pied plusieurs organismes chargés, entre autres, de l'enregistrement de recours, à l'image **de l'Observatoire de la Célérité des Opérations de Dédouanement, du Comité d'Arbitrage de la Valeur (CAV), de l'Unité Spéciale de Lutte contre le Racket en Douane (USLRD) et du Comité Technique Ecoute-Clients (CTEC).**

La Suisse et la Côte d'Ivoire ont signé un accord de Protection et de Promotion de l'Investissement, ainsi qu'un accord de suppression de la double imposition.

Exclusion de responsabilité : en faisant recours à ce document, l'utilisateur accepte la présente politique d'utilisation et la clause de non responsabilité. Il utilise expressément les informations à ses propres risques et sous sa propre responsabilité. Nous n'assumons aucune responsabilité et ne garantissons d'aucune manière que les informations fournies dans ce document sont à jour, correctes ou complètes. En outre, nous n'assumons aucune responsabilité pour les pertes ou dommages causés par le téléchargement et l'utilisation des informations et contenus fournis.

Le document peut contenir divers liens menant à des sites Internet ou documents de tiers. Nous n'assumons aucune responsabilité pour les pertes ou les dommages subis par l'utilisateur à la suite d'une violation des prescriptions légales par des tiers en lien dans ce document. Par ailleurs, nous n'assumons aucune responsabilité ni garantie quant au contenu des sites Internet ou des documents de tiers auxquels il est possible d'accéder à partir de ce document.

Copyright : les informations publiées dans ce document proviennent d'une grande variété de sources, parmi lesquelles figurent des tiers. L'utilisateur peut recourir aux informations et au contenu publiés pour ses propres besoins. La distribution commerciale des informations et du contenu à des tiers n'est pas autorisée sans le consentement écrit explicite du titulaire des droits.

Nous nous réservons le droit de modifier unilatéralement la politique d'utilisation et la clause de non responsabilité, et ce à tout moment et sans annonce spécifique.

Date : 16 mars 2022

Auteur : Kalbfuss Matthieu EDA KAMAT

Adresse de l'auteur : Ambassade de Suisse en Côte d'Ivoire  
Rue du Bélier, Cocody Ambassades, 01 B.P. 1914 Abidjan 01  
Telephone : +225 27 22 44 79 89 / Fax : +225 27 22 44 11 66  
[abidjan@eda.admin.ch](mailto:abidjan@eda.admin.ch)  
<https://www.eda.admin.ch/abidjan>